

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 04 AOUT 2020

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie à 19 heures, sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

Étaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Isabelle DEBEURRÉ, Madeleine MAREUIL, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie COGNACQ.
Secrétaire de séance : Catherine GUILLAUMIN.

Le maire demande une modification de l'ordre du jour permettant l'ajout de 3 questions :

- Transfert du pouvoir de police,
- Election d'un délégué Agence Technique Départementale 36,
- Subvention aux associations, nouveaux tarifs et règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

Le conseil accepte avec 11 voix.

TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE

La COCOREL propose de procéder à un transfert du pouvoir de police de la commune, concernant la collecte des déchets, la circulation et le stationnement sur la voirie communautaire et les taxis. 1, 2 ou 3 pouvoirs peuvent être conservés. Les élus du conseil municipal expriment globalement le désir de garder leurs trois pouvoirs.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

DELIBERATION POUR DESIGNER UN REPRESENTANT COMMUNAL POUR L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36 (ATD 36)

Bruno LESSAULT, maire, se propose comme représentant.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

DELIBERATION FIXANT LES TARIFS ET LE REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Françoise LIMOGES, 1^{ère} adjointe, présente la synthèse et les propositions suite à la réunion de la commission vie associative avec les présidents des associations (31 juillet 2020).

- Gratuité de la salle pour les activités non lucratives des associations,
- Concours de pêche à l'étang communal de Baudres fin août et proposition de restauration rapide confiée à la gérante du multiservice du bourg,
- Bilan financier et d'activités adressés obligatoirement par chaque association chaque année pour la demande de subvention auprès de la commune,
- Réflexion engagée concernant la manifestation du 13 juillet,
- Tarifs précisés et peu modifiés (à compter du 1^{er} janvier 2021),

La salle des fêtes sera gratuite pour toutes réunions organisées par une société ou une association de la commune.

Les ramées seront gratuites pour les associations de Baudres,

15 € la ferme garnie et 35 € les 3 fermes garnies pour les associations extérieures,

20 € la ferme garnie et 50 € les 3 fermes pour les particuliers.

- Etat des lieux avant et après chaque manifestation,
- Caution pour la salle des fêtes et la vaisselle,

Grande salle + vaisselle : 300.00 €

Petite salle + vaisselle : 200.00 €

- Montant et répartition des subvention réajusté sans modifications majeures.

	2020
STE COMM CHASSEURS	200,00 €
FAMILLES RURALES	250,00 €
SIRP COOPERATIVE	200,00 €
FESTI'BAUDRES	200,00 €
ANIMATION DE BAUDRES	200,00 €
CLUB DE GYM	50,00 €
CIVAM	50,00 €
EPISOL 36	50,00 €
CTE DU SOUVENIR Français	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
AAPPMA DE LANGÉ	50,00 €
AFM (téléthon)	150,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLL LEVROUX	20,00 €
AD PEP 36	50,00 €
FSE COLLEGE CONDORCET (11 élèves)	110,00 €
FFRANDONNEE	50,00 €
CROIX ROUGE	100,00 €
SPORT ET NATURE LEVROUX	50,00 €
TOTAL	1 930,00 €

Vote : pour 10, abstention 1, contre 0.

DELIBERATION POUR DESIGNER LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Titulaires : Bruno LESSAULT, Sophie COGNACQ, Jean-Yves GAPIN, Marie-Claude ARGY, Christophe DUDEFANT, René BROSSARD.

Suppléants : DEBEURRÉ Isabelle, Pascal FILLON, Catherine GUILLAUMIN, Dominique TURPIN, Yvette MENIER, Sylvie SEGELLE.

Vote : pour 11, abstention 0, contre 0.

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER UNE CHAMBRE POUR FREE

La chambre permet une meilleure connexion des abonnés FREE. Elle sera installée sur le terrain de la salle des fêtes.

Vote : pour 11, abstention 0, contre 0.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA NOUVELLE REPUBLIQUE

Acceptation sous réserve du contrôle de l'ensemble du texte publié

SITE WEB ORANGE

Présentation vidéo du site web Orange

Délibération sur l'utilité de ce site pour la commune : intérêt des personnes, réactivité concernant la mise à jour.

Coût peu important (39 € H.T.) pour un réel effet attractif pour la commune.

Bilan après une période d'essai d'un an.

Vote : pour 9, abstention 2, contre 0.

PANNEAU POCKET

Système gratuit d'informations et alertes à destination des habitants financé par la commune (180 € pour l'année).

Vote : pour 11, abstention 0, contre 0.

ABONNEMENT A LA NOUVELLE REPUBLIQUE POUR LA COMMUNE

Coût annuel 283.24 €uros afin de tenir un dossier presse sur la commune, soutien à la presse locale.

Vote : pour 11, abstention 0, contre 0.

ACHAT D'UN MEUBLE VAISSELLE POUR LA CANTINE

Présentation vidéo du meuble actuel en bois montrant la nécessité de son remplacement et d'un nouveau meuble inox respectant les normes actuelles d'hygiène.

2 devis sont proposés : AXIMA Réfrigération (1 710 €) et UGAP (1 173 €)

L'UGAP est retenu.

Vote : pour 11, abstention 0, contre 0.

DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR ET D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Agent recenseur Mélanie CHOUAN et coordonnateur communal Caroline OVIDE.

Vote : Pour 11, abstention 0, contre 0.

DOSSIER EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BAUDRES

Le maire propose d'aborder la question à huis clos. L'assemblée décide de traiter la question en séance publique.

Concernant ce dossier, Bruno LESSAULT en sa qualité de maire demande au conseil municipal nouvellement élu de bien vouloir se prononcer pour ou contre le dossier du parc éolien de Baudres.

Le vote à bulletin secret est demandé et accepté. Deux assesseurs sont désignés et l'assemblée procède au vote.

Question 1 : êtes-vous pour ou contre le projet de parc éolien sur la commune de Baudres ?

Vote : 11 bulletins : 8 pour, 3 contre. La majorité des élus se prononce pour le projet éolien.

Question 2 : êtes-vous pour ou contre l'annulation des deux recours ?

- Concernant les 5 arrêtés préfectoraux d'autorisation des permis de construire.
- Concernant l'arrêté préfectoral d'autorisation au titre d'installations classées (ICPE).

Bruno LESSAULT, maire ne prend pas part au vote en raison de ses intérêts liés à l'implantation des éoliennes sur le territoire de la commune. Il y a donc 10 votants.

Un débat permet l'échange de nombreux arguments pour ou contre les éoliennes :

- Contribution à la transition énergétique et à la protection environnementale,
- Retombées financières pour la commune, la communauté de commune et le département permettant des investissements au service de l'ensemble de la population,
- Impacts écologiques liés au démantèlement,
- Dépréciation de la valeur immobilière,
- Obligation de recyclage après démantèlement depuis juillet 2020,
- ...

A cette question les élus votent à bulletins secrets.

10 bulletins : pour 7, contre 3.

Le conseil municipal vote pour. Un courrier va être adressé à l'avocat chargé du dossier.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le conseil municipal renonce à la proposition de l'Association des Personnes à Déficiences Mentales concernant l'achat de ramettes de papier au prix de 1 600 Euros H.T. les 5 cartons (actuellement 20 € le carton)
- Point d'actualité sur l'approvisionnement et le choix de produits d'entretien en application des règles sanitaires actuelles.
- Dans le cadre d'un éventuel changement de fournisseur pour la cantine scolaire de Baudres, une étude est en cours associée à une dégustation des repas servis.
- Prise de contact avec entrepreneurs pour le cimetière (extension et colombarium), l'école, la garderie et la cantine.
- Réflexion sur la dénomination de l'étang communal (étang des Princes) ;
- Constatation : le portail de l'école est systématiquement ouvert pendant les congés scolaires. Explication : Mme BRISSET bénéficie d'un droit de passage pendant les vacances et pendant la période scolaire elle se gare devant l'école.
- Le drapeau à l'école a bien été changé.
- Un élu rapporte qu'un chasseur a dit qu'il y avait trop de chats errants sur la commune. Un autre élu précise qu'elle recueille les animaux et les confie à la SPA.
- Depuis 2012 les fonds concernant le droit d'occupation des sols pour Orange et SFR n'ont pas été demandés et donc pas versés à la commune. La récupération est possible avec effet rétroactif sur 5 ans. Elle est actuellement engagée pour environ 8 457.93 Euros pour Orange et 15 664.49 Euros pour SFR au bénéfice de la commune. La demande doit être effectuée au début de chaque nouvelle année.
- Il est envisagé d'utiliser un espace communal situé près du terrain de boules derrière l'école pour permettre au personnel de l'école et de la cantine de garer leur propre véhicule. Cette mesure permettrait de libérer des emplacements devant l'école pour les familles.

La séance a été levée à 21h40.